CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

# PAYSAGE GLOBAL ET TERRITOIRES

Animé par :

**Michel BRODOVITCH**

Inspecteur général de l'administration du développement durable

Actes des « Matinées du CGEDD »
le 7 MARS 2012
à la Grande Arche de la Défense – PARIS

# Sommaire

Ouverture 2
Christian LEYRIT
Vice-président du CGEDD
Exposés
Bernard LASSUS 4
Paysagiste plasticien
Maguelonne DEJEANT-PONS 8
Chef de la division du patrimoine culturel, du paysage et de l'aménagement du territoire, Conseil de l'Europe
Raffaele MILANI 12
Professeur d'esthétique à l'université de Bologne et directeur de recherche sur les villes à l'Istituto dei Studi superiori
Echanges avec la salle 15

# Ouverture

## Christian LEYRIT

### Vice-président du CGEDD

Bonjour à tous, merci d'être venus si nombreux pour cette nouvelle édition des Matinées du CGEDD, composant un public très varié d'architectes, de paysagistes, d'urbanistes, de responsables de collectivités, de sociétés d'autoroutes ou encore de responsables des Ministères de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de l'Education Nationale. Ces Matinées, qui existent depuis maintenant quelques mois, se veulent un lieu d'échange. Nous tenons aujourd'hui notre cinquième séance. Comme d'habitude, les débats dureront 3 heures. Ils seront animés par trois intervenants, dont un étranger, en l'occurrence Raffaele Milani, qui vient d'Italie. D'une manière générale, les thèmes que nous abordons touchent à l'aménagement, aux transports et aux modes de vie, en passant par les questions durables, énergétiques, paysagères et autres. Ils correspondent aux pôles d'intérêt du CGEDD. Après la mobilité, la sécurité et l'énergie, nous discuterons aujourd'hui du paysage, qui est au cœur de l'avenir durable de nos territoires.

Je suis particulièrement heureux que Bernard Lassus, paysagiste et plasticien, ait accepté d'introduire ce débat. Dans mes anciennes fonctions de directeur des routes, j'ai établi avec lui un compagnonnage de près de dix ans. Bernard Lassus s'est montré un conseiller particulièrement efficace. Il a permis à toute une génération d'ingénieurs travaillant sur les infrastructures d'avoir un regard différent. Les ingénieurs avaient l'habitude de répondre aux questions qu'on leur posait. Or beaucoup de questions ne leur étaient pas posées. Bernard Lassus les leur a posées. Grâce à lui, ces ingénieurs ont pu apporter des réponses tout à fait nouvelles. Notre volonté a consisté à faire sortir la route de son objet technique pour renouer avec un passé prestigieux lors duquel ces routes, mais également les ponts et les canaux, étaient dessinés par des hommes de l'art dans un souci paysager des sites.

L'objectif de cette séance consistera donc à placer le paysage au cœur des questions d'avenir, de la ville, du territoire, au cœur des questions économiques et sociales. Le paysage est ce qui fonde notre sentiment d'appartenance à un territoire, ce qui gère l'équilibre environnemental de la planète. Il est source d'attractivité économique.

Lorsque Bernard Lassus parle de paysage, il insiste sur sa dimension multiple échappant au simple aspect visuel. Il y intègre le sonore, l'olfactif et, par-dessus tout, la subjectivité de sa perception. Le rôle du paysagiste consiste à rendre la ville et la vie douces, d'enrichir l'imaginaire et le réel, de dépasser le rationnel pour toucher l'appétence à l'incommensurable. Bernard Lassus tentera sans doute de nous faire prendre confiance de l'insuffisance de la prise en compte de la dimension paysagère dans l'urbanisme contemporain.

Bernard Lassus est venu au paysage à partir des arts plastiques. Son œuvre s'en ressent, tant la dimension artistique y est prégnante. Il est reconnu au plan international pour ses écrits, ses recherches et ses œuvres. Citons notamment *Le jardin des retours, Rochefort*, qui lui a valu le Grand Prix du Patrimoine du Ministère de l'Agriculture il y a presque vingt ans. Dans le domaine des infrastructures, citons les aires de Crazannes et de Nîmes-Caissargues, pour lesquelles il a obtenu les rubans d'or du Ministère de l'Equipement, et je ne citerai pas les multiples distinctions internationales que Bernard Lassus a également obtenues.

Nous avons également l'honneur et le plaisir d'accueillir deux autres orateurs. Maguelonne Dejean-Pons travaille au Conseil de l'Europe depuis 1987. Elle a d'abord travaillé à la Cour Européenne des droits de l'homme, puis à la mise en œuvre de la convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe. Depuis l'an 2000, elle est chargée de la mise en œuvre de la convention européenne du paysage, ainsi que de la préparation des conférences du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'aménagement du territoire. L'intitulé de la revue du Conseil de l'Europe, *Futuropa, pour une nouvelle vision du paysage et du territoire*, exprime les idées qui animent cette démarche : considérer le territoire comme un concept d'une évidente modernité, mosaïque des quatre dimensions du développement durable - naturelle, culturelle, sociale et économique - et considérer le territoire comme unique cadre de vie et lieu de rencontre des populations, déterminant pour le bien-être matériel, mental et spirituel des individus. Docteur d'Etat en droit et ancienne avocat, Maguelonne Dejean-Pons a publié de nombreux ouvrages et articles sur le droit international de l'environnement, la diversité biologique, le paysage et le droit de l'homme à l'environnement.

Enfin, Raffaele Milani est professeur d'esthétique à l'université de Bologne, en Italie. Il est également directeur du laboratoire de recherche sur les villes. Notamment auteur d'*Esthétique du paysage, art et contemplation,* son regard sur les paysages en tant qu'expérience esthétique complètera parfaitement les interventions de Maguelonne Dejean-Pons et de Bernard Lassus. Ces deux derniers invités sont d'ailleurs déjà liés à notre Ministère dans le cadre des programmes de recherche sur le paysage et le développement durable menés par la direction de recherche et de l'innovation du commissariat général pour le développement durable.

Le débat sera animé par Michel Brodovitch, inspecteur général de l'administration et du développement durable, rapporteur devant la commission supérieure des sites et membre de la commission nationale des monuments historiques.

# Exposés

## Bernard LASSUS

### Paysagiste plasticien

Je suis très touché d'être ici et d'avoir l'occasion de présenter quelques travaux à une assistance aussi multiple.

Je commencerai par une image classique qui montre comment le paysage se situe depuis des centaines d'années. Il se situe comme étant un rapport entre ce que l'on peut toucher et mesurer et l'immatériel, l'abstrait. C'est donc un rapport entre le mesurable et l'incommensurable. Ce rapport est toujours présent dans les œuvres de jardin et de paysage.

Le problème de l'apparence est l'un des grands problèmes du paysage. Beaucoup pensent que le paysage, c'est d'abord le regard. Je commencerai donc par la problématique du regard. C'est le choix de l'apparence. Ce problème est complexe. Quels sont les choix à partir desquels nous sommes présents ? Quel est le choix que nous faisons de ce qui nous entoure et de son apparence ? Cela peut prendre des proportions très grandes. L'abandon de personnalité auquel se livrent certains insectes est une leçon extrêmement intéressante.

Je me suis toujours passionné pour les arbres. Une feuille d'arbre est plate et ressemble à une lame de couteau. Nous l'oublions car nous connaissons la feuille dans l'arbre. C'est un volume, pas un élément. C'est une multiplicité de reflets. Les feuilles se reflètent les unes aux autres. Elles constituent un volume. Ce volume, c'est l'arbre. En réalité, il s'agit d'un volume de lumière réfléchie. Des milliers de feuilles transforment la qualité et la couleur de cette lumière. C'est un élément primordial de l'arbre.

Cela nous apprend beaucoup de choses. Si je découpe un carton blanc et que je l'introduis dans une tulipe, il devient rose. Le volume entre les pétales de la tulipe est de la lumière rose. D'un seul coup, par ce travail de paysage, nous venons de transformer la tulipe. Elle ne sera plus seulement ce qu'elle était, mais sera également un volume de lumière rosée. Toutefois, il est possible d'enlever le papier. Ce faisant, nous pouvons transformer la tulipe sans la transformer physiquement. Le paysage, nous pouvons le transformer. Ce n'est pas l'œil qui voit, c'est le cerveau.

Le musée de Villeneuve d'Ascq vient de consacrer une salle aux habitants paysagistes. C'est un travail que j'ai initié voilà quarante ans. Nous avons mis en évidence, contre le fonctionnalisme qui régnait à l'époque, la création populaire. Beaucoup de gens ne pouvaient pas se satisfaire des grands ensembles et de l'absence totale de liberté. Assez curieusement, ce phénomène n'a pas du tout tendance à s'atténuer. Plusieurs ouvrages lui sont consacrés. Ce n'est absolument pas un phénomène secondaire. Il s'est même multiplié. Je ne vous cache pas que certaines réalisations sont tout à fait extraordinaires. Nous avons un art des jardins populaires étonnant et pour le moins méconnu.

En 1967, un mineur du nord, maire de sa commune, avait réalisé une énorme peinture représentant l'histoire de Blanche-Neige. Il avait mis Blanche-Neige de dos dans son jardin. Elle regardait un terril d'un côté et un énorme remblai de chemin de fer d'un autre. Je n'ai compris que cinq ans plus tard la question à poser à son auteur. Je lui ai demandé : que regarde Blanche-Neige ? En fait, elle regardait la forêt. Elle regardait les animaux. Ce mineur avait placé Blanche-Neige au fond du jardin pour constituer un paysage, pour l'inventer. Il a transformé le terril et les remblais en forêt.

Je lui ai ensuite demandé pourquoi il n'avait pas déguisé son terril avec de l'herbe, comme cela se faisait beaucoup. Il m'a dit que c'était hors de question car les terrils sont la mémoire des mineurs. Il n'a donc pas transformé le terril, mais il l'a transformé poétiquement avec Blanche-Neige. Cette réalisation a considérablement transformé ma vision personnelle des choses et mon attitude professionnelle. C'était un moment tout à fait intéressant et crucial. Cette personne n'avait pas aménagé un jardin. Elle avait créé un paysage.

J'ai beaucoup hésité quant à la manière de poursuivre cet exposé. Plutôt que de vous parler de la ville de Sarcelles, je vais vous parler d'un sujet plus délicat et d'actualité : l'aéroport de Notre-Dame des Landes, pour lequel Vinci a sollicité mon concours. Ce sujet est difficile. Il démontre que l'attitude du paysagiste dépasse de très loin le problème du visuel.

J'ai proposé un urbanisme paysager. Il a été retenu. La problématique tient au bocage. Quelle relation peut s'établir entre un bocage patrimonial et l'exploitation agricole ? Les agriculteurs ne veulent pas du bocage. Quelles sont les relations à établir entre ceux qui veulent sauver le patrimoine que représente le bocage et l'exploitation rurale par les agriculteurs ? Ce problème n'est pas simple à régler. J'ai formulé un certain nombre de propositions, notamment que le système de haies puisse être reproduit dans les parkings. Nous avons prévu un certain nombre de haies. Celles-ci sont susceptibles d'accueillir des oiseaux. Or les oiseaux sont préjudiciables à l'aéroport. D'une certaine manière, il nous faut sauver les haies, tout en évitant les oiseaux. Pour cela, j'ai proposé de construire des haies artificielles et de ne choisir que des plantes dont les oiseaux ne sont pas friands. Nous menons en ce moment même ce travail d'étude des plantes et des fruits que les oiseaux n'aiment pas.

Ceux qui arrivent en avion pourront découvrir le bocage. Qu'est-ce qu'un bocage ? C'est un système de surface bordé par des haies. Ces surfaces sont différentes en couleur car ce ne sont pas les mêmes cultures. J'ai donc suggéré que l'on mette des herbacées de faible hauteur jusqu'à la piste. Nous étudions actuellement leur implantation. Nous allons essayer ces herbacées de moins de 30cm de hauteur de manière à ce que les oiseaux n'y nichent pas.

Le problème de la haie et de la surface est très intéressant. Le terrain de Notre-Dame des Landes est chahuté. Le champ visuel est en permanence occupé et obturé par des écrans de haies. En revanche, la piste est vaste et grande. Il nous faut donc étudier les problèmes de terrassement. Nous ferons une double pente par rapport à la piste : la piste sera horizontale et le bocage restera mouvementé, comme il l'est actuellement.

L'architecte qui construira le bâtiment a accepté d'abriter dans l'aéroport un certain nombre de phénomènes plantés. Il se trouve que nous sommes dans une zone horticole. Il m'est apparu absolument essentiel de rendre compte de cette politique horticole. A Rochefort, nous avions découvert, dans les années 80, que les bateaux ramenaient des plantes. Des milliers de plantes ont pénétré en France, au XVIII$^{e}$ siècle, par le port de Rochefort. C'est notamment le cas du chèvrefeuille. J'ai donc proposé, ce qui a été accepté, que l'on montre ces plantes qui ont été rapportées, l'avion d'aujourd'hui constituant une métaphore du bateau d'autrefois. Nous aurons donc des plantes qui étaient là avant, des plantes du bocage, des plantes qui sont arrivées par bateau, des plantes acclimatées et des plantes non-acclimatées. De cette manière, les gens qui arriveront et qui partiront prendront connaissance de ces végétations. Nous voyons ainsi se superposer les diverses couches de ce qu'il faut amener dans cet aéroport en tant que paysage.

A Rochefort, nous avions mis en évidence, en 1982, le problème des plantes, en particulier les tontines, paniers d'osier placés sur les ponts des bateaux par lesquels les botanistes rapportaient des plantes d'Asie ou d'Océanie. Qu'est-ce qui a été ramené à Rochefort ? Le bégonia. Nous avons mis ce fait en évidence. Le Conseil de l'Europe a alors décidé de financer l'organisation d'une zone horticole à Rochefort pour cultiver le bégonia. En fait, le commissaire européen a accepté d'accorder des crédits à cette opération car nous avions mis en évidence le fait que l'appellation bégonia était née à Rochefort. Le rôle du paysagiste va donc jusqu'à la gestion économique. J'espère bien que nous trouverons une solution pour l'aéroport de Nantes.

Le paysage est aujourd'hui une discipline mille-feuilles. Des entités différentes qui n'ont pas la même surface s'y enchevêtrent. C'est un mille-feuilles dont les feuilles n'ont pas été coupées. Voilà la problématique du paysage : comment constituer le savoir qui permettra de répondre à cette globalité ? Nous manquons terriblement de connaissances et de savoir dans l'articulation de ces différents domaines. Il est très difficile de trouver comment rapprocher des champs disciplinaires différents qui ne peuvent pas et qu'il ne faut surtout pas réduire au même dénominateur commun.

Crazannes a été le premier chantier dans lequel les paysagistes sont vraiment intervenus sur les reliefs. Auparavant, ils intervenaient sur des plantations. Or les arbres et les plantes, ce n'est pas du durable. C'est du fragile. Le durable, c'est le terrassement. Le fond de l'action paysagère, c'est le terrassement. Christian Leyrit a joué un grand rôle dans le domaine du paysage et le développement paysager. Je souhaite qu'un jour, l'on s'intéresse à ce que la direction des routes et le Ministère ont fait pour le paysage. Je tiens à le rappeler.

A Crazannes, nous avons gratté jusqu'à découvrir des ruines d'anciennes carrières. Ces anciennes carrières nous ont permis d'introduire, dans la linéarité du parcours de cette autoroute, non plus uniquement des déblais, mais également des ruptures et des ouvertures sur le paysage. Nous avons utilisé de la dynamite. Il était ensuite plus simple de s'occuper des terrassements. Les courbes de niveau posaient un autre problème. Il fallait casser cette politique des déblais et des remblais. C'est la base. Désormais, il n'y a plus de coupures brutales. Les riverains et la plupart des élus sont contents de l'arrivée de l'autoroute et de la manière dont celle-ci a révélé le paysage du département.

Au Puy, les terrassements ont limité les remblais et les déblais.

Le principe de la double pente est absolument essentiel pour les terrassements. Vu de l'extérieur, ce ne sont pas les déblais qui posent problème, mais le remblai. Il est parfaitement possible de reprendre une partie des déblais et de faire des dépôts au pied du remblai afin d'en abaisser la hauteur. Les remblais de 15m de hauteur détruisent complètement une vallée. Il faut vraiment s'en occuper. Ce n'est pas toujours simple, mais cela permet de rétrocéder une partie des surfaces aux agriculteurs. Cette méthode de la double pente abaisse le remblai jusqu'à 3m de hauteur. Visuellement, ce n'est pas gênant. En revanche, un remblai de 15m casse tout.

J'ai réussi à obtenir que le viaduc de Millau se fasse en courbe. L'éculé était un autre problème très difficile à régler. Il est de la largeur du tablier. Le viaduc de Millau est un haut lieu. Il s'agit d'une valorisation réciproque entre un site et un ouvrage. Je me suis également occupé de l'aire de repos. Nous avons récupéré une ferme locale afin que le viaduc soit visible en contraste avec une ferme. Il n'y a rien entre cette vieille ferme locale et le viaduc, ce qui n'a d'ailleurs pas été simple à obtenir de la part du Président du Conseil général, qui voulait absolument mettre des petits bâtiments.

La démarche paysagère est encore aristocratique. Nous sommes toujours dominés par Versailles et Louis XIV. Il nous faut passer d'un paysage aristocratique à un paysage démocratique. C'est l'un des grands problèmes d'aujourd'hui. Grâce à Colas et à son Président, j'ai pu expérimenter les jardins multiculturels. J'ai été amené à faire des arbres en acier. Nous sommes devant une invention nécessaire. Tout le problème du paysage tient aux rapports entre le sachant et celui qui ne sait pas. Il faut détruire la supériorité du sachant sur celui qui ne sait pas. Il doit y avoir

équivalence entre ceux qui fréquentent un jardin. Nous avons établi une chaîne logique de sens. Le troisième arbre, c'est moi qui l'ai inventé. De la sorte, il n'y a plus de sachants.

Nous avons très largement dépassé les problèmes esthétiques. Vous avez tous déjà jeté un caillou dans un puits pour connaître la profondeur dudit puits. Vous avez attendu que le caillou touche le fonds. Plus le temps est long et plus le puits est profond. Tout le monde connaît la sensation et l'émotion que procure cette attente. Imaginez que le caillou n'arrive pas. C'est ce que j'avais proposé dans une réalisation destinée à l'Université de Montpellier. Cela poussait à l'imagination. Cette réalisation a malheureusement été refusée. Par des études de ce genre, c'est le nouveau paysage que je suggère.

## Maguelonne DEJEANT-PONS

### Chef de la division du patrimoine culturel, du paysage et de l'aménagement du territoire, Conseil de l'Europe

Je suis très heureuse d'avoir été invitée à intervenir devant vous.

Le paysage ne doit pas être harmonisé et banalisé. A travers la convention européenne du paysage, le Conseil de l'Europe essaie de sensibiliser les citoyens, les gouvernements et les pouvoirs publics à cette richesse qui nous entoure. Le Conseil de l'Europe, organisation internationale dont le siège est à Strasbourg, regroupe 47 Etats-membres. Il a été créé au lendemain de la seconde guerre mondiale afin promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'homme. Le Conseil de l'Europe est essentiellement connu pour le travail qu'il réalise avec la Cour européenne des droits de l'homme. Nous considérons que le thème de l'environnement, du cadre de vie et du paysage fait partie des préoccupations des citoyens. A ce titre, il est une dimension importante des droits de l'homme.

Le Conseil de l'Europe a pour mission de se soucier des grands problèmes de société. Les thèmes de l'environnement et, plus globalement, du développement durable font partie de ces grands problèmes de société.

Le Conseil de l'Europe élabore des conventions et organise des conférences ministérielles, dont l'une traite de l'aménagement du territoire. Le concept de durabilité est inscrit dans ses préoccupations.

Plusieurs conventions du Conseil de l'Europe concernant de près ou de loin la thématique du paysage peuvent être considérées comme patrimoniales. Ainsi, trois conventions traitent du patrimoine culturel et une convention traite de la nature. D'une certaine manière, la convention européenne du paysage fait le lien entre ces différents textes par rapport au territoire. Certaines personnes disent que le paysage est une poésie. Bien entendu, les habitants sont au centre de ces questions. Comment, à travers ce travail, donner un sens aux territoires ?

La convention européenne du paysage a été adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, constitué des ministres des affaires étrangères des Etats-membres. Ce texte s'applique à tous les ministères des pays concernés. Le concept de paysage traverse une période de transformation rapide et profonde, avec des avancées significatives. Cette convention constitue une réelle innovation, par rapport aux autres documents internationaux, concernant le patrimoine culturel et naturel. Elle a été le moteur d'évolutions intervenues dans de nombreux Etats européens, indépendamment de leur adhésion à la convention.

L'esprit et la philosophie de la convention se retrouvent dans son préambule, qui se réfère au concept de développement durable. Au sens du Conseil de l'Europe, le développement durable repose sur quatre piliers : le pilier environnemental et écologique, le pilier culturel, le pilier social et le pilier économique. Tous ces termes sont déclinés. On se réfère au patrimoine culturel de l'Europe, aux valeurs naturelles et aux aspects sociaux, considérant que le paysage est un élément important pour la qualité de vie des populations. La convention énonce également que le paysage peut générer une activité économique et créer des emplois. Le défi consiste donc à créer des emplois en valorisant ces biens qui nous sont offerts gratuitement et dont nous ne saisissons pas suffisamment la valeur.

La convention considère que cela implique des droits et des responsabilités pour chacun. Le défi des années futures consistera à identifier ces droits et ces responsabilités qui s'imposent aux pouvoirs publics, aux populations, aux associations et au secteur privé.

La convention du paysage trouve son origine dans une charte du paysage méditerranéen établie dans les années 90 par l'Andalousie, le Languedoc-Roussillon et la Toscane. Le congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a considéré qu'il serait utile de diffuser cette idée au niveau européen. Un groupe de travail s'est donc mis en place autour d'experts de la nature et de la culture. La convention a été ouverte à la signature des Etats en 2000. Il fallait que dix Etats la ratifient pour qu'elle entre en vigueur, ce qui s'est fait très rapidement, la convention étant entrée en vigueur en 2004.

Pourquoi un texte sur un sujet aussi complexe et impalpable que le paysage ? L'idéal aurait été que nous n'ayons pas besoin d'intervenir. Toutefois, les évolutions de nos sociétés, avec toutes les activités qui s'y déroulent, ont malheureusement transformé les paysages et conduit à une très grande banalisation et globalisation, si bien qu'il est devenu nécessaire d'intervenir pour trouver des remèdes à ces tendances. La convention exprime ce souci de parvenir au développement durable. Elle vise à établir un équilibre harmonieux, concept lui aussi très difficile à définir. C'est un objectif vers lequel tendre en recherchant des compromis entre des intérêts et des besoins qui sont parfois contradictoires. La manière d'y parvenir est de définir des objectifs de qualité.

Une convention est un traité international qui lie des gouvernements. Il n'est pas traditionnel d'avoir une convention internationale sur un tel sujet. Le paysage est fixe et ne bouge pas. Les Etats ont tout de même souhaité s'acheminer vers un traité international. Cela démontre que nous sommes parvenus à une nouvelle génération de traités internationaux, qui ne traitent pas d'éléments sectoriels, mais qui prennent en considération les problématiques dans leur grande envergure.

Les objectifs de la convention sont doubles. Les Etats s'engagent, au niveau national, à promouvoir, gérer et

aménager les paysages, ainsi qu'à organiser une coopération européenne afin de progresser dans les meilleures pratiques et d'échanger leur savoir-faire.

Tel qu'il est défini, le paysage ne concerne pas que des sites exceptionnels. Le territoire est appréhendé dans son ensemble. La convention s'attache même davantage aux territoires dégradés ou ordinaires qu'aux territoires exceptionnels, qui font déjà l'objet d'une grande attention de la part d'autres traités internationaux ou d'autres outils. Le but consiste à prendre en compte des espaces ignorés, considérant que des êtres humains y vivent. Ces espaces sont donc dignes d'attention. Toute notre planète et tout le territoire peuvent être vus sous un nouveau regard.

Chacun peut s'emparer de cette convention comme d'un mode d'emploi, d'une méthode de travail. La perception qu'ont les populations d'une partie de territoire n'est pas uniquement visuelle. Elle implique tous les sens. Il faut revaloriser l'aspect gustatif, tactile ou encore olfactif du territoire. Toutes ces composantes peuvent être appréhendées. L'aspect mental est également important. Nous sommes le produit des territoires dans lesquels nous vivons. Ces territoires nous transforment sans même que nous ne nous en rendions compte. Cette relation sensible et émotionnelle de l'être humain par rapport à ses lieux de vie n'a pas été suffisamment traitée par le passé. Elle est pourtant fondamentale.

Sur un même territoire, il faut tout à la fois protéger, gérer et aménager. Toutes les zones protégées doivent être gérées. Dans certains territoires, des éléments déjà identifiés doivent être protégés et d'autres doivent être aménagés au sens de la convention.

Les Etats signataires s'engagent à mettre en application les quatre grands objectifs que sont la reconnaissance juridique du paysage, la définition et la mise en œuvre des politiques du paysage, les procédures de participation du public et l'intégration du paysage dans l'ensemble des politiques sectorielles. Par exemple, la Suisse a placé le paysage au centre d'une marguerite dont chaque pétale est une politique. Il a été demandé à chaque ministère ce qu'il faisait pour le paysage. C'est ainsi qu'une politique a été définie pour chaque secteur concerné.

Il est nécessaire de sensibiliser l'ensemble de la société, de former et d'éduquer les enfants et les étudiants. Des objectifs de qualité doivent être définis. Ce travail est en œuvre dans tous les pays européens qui ont ratifié la convention, et même dans ceux qui ne l'ont pas ratifiée. Afin de promouvoir ces travaux, la convention du paysage encourage les pays à coopérer par-delà les frontières. Elle prévoit également la mise en place d'un prix du paysage. Les critères de ce prix sont le développement territorial durable, l'exemplarité, la participation du public et la sensibilisation.

Ce texte, entré en vigueur en 2004, a été ratifié par 36 Etats et signé par 3 autres. Une cérémonie de célébration dix ans de la convention s'est tenue en 2010 à Florence. Tous ces pays s'y sont rassemblés. Bien que le sujet soit complexe, la convention a suscité un très grand engouement. Andorre, Malte et la Suisse ratifieront bientôt la convention, et la Russie envisage également de le faire. La convention du paysage est l'une des conventions du Conseil de l'Europe à avoir été ratifiée le plus rapidement.

Un très grand réseau de coopération internationale s'est mis en place ces dernières années. Le concept de paysage est de plus en plus reconnu par les pouvoirs publics et les populations. De nouvelles formes de coopération sont apparues. Des structures de travail pour le paysage se mettent en place, avec des observatoires, des centres et des instituts. Des nouvelles lois et des nouveaux règlements sur le paysage ont été adoptés. Les Etats commencent à coopérer. Des prix du paysage ont été créés dans différents pays. Cela génère beaucoup d'initiatives. Des programmes universitaires, des expositions et des festivals traitent également du paysage.

Les activités menées ont pour objet de sensibiliser à l'importance du thème, à accroître le nombre de ratifications, à suivre la mise en œuvre du texte, à soutenir cet exercice de bonne gouvernance et à promouvoir la coopération européenne. Des rencontres périodiques sont organisées avec les représentants des Etats afin de suivre la mise en œuvre de la convention. Le comité des Ministres a adopté des recommandations, qui sont en fait des lignes-directrices, afin que chaque Etat puisse appliquer la convention. Régulièrement, des questionnaires sont adressés aux gouvernements pour savoir ce qui se passe dans ces pays. Cette information est ensuite remontée au niveau européen. Un système d'information sera bientôt mis en place afin de mieux visualiser toutes ces connaissances. Des ateliers et des colloques sont organisés pour traiter de certains thèmes. Des ouvrages sont disponibles.

L'entrée de ville est la carte de visite d'une ville. Il en va donc de l'intérêt des collectivités locales de soigner leurs entrées de ville. Le paysage reflète également la fierté nationale et l'identité d'un pays. Le patrimoine rural est un atout extraordinaire pour certains pays d'Europe centrale et orientale. L'impact sur les territoires des phénomènes de société que sont, par exemple, le changement climatique, les modes de consommation et les migrations est étudié. Aux grandes infrastructures, il convient de préférer des infrastructures grandes.

Le premier prix du paysage a été décerné au Parc de la Deûle, situé près de Lille, et le deuxième prix à la ville de Carbonia, au sud de la Sardaigne. Une rencontre de tous les candidats à ce prix est d'ailleurs bientôt prévue à Carbonia, où des sites totalement dégradés ont été régénérés, ce qui a permis de recréer de l'emploi. Tous les candidats présentés par les différents pays reflétaient des projets tout à fait exemplaires - route paysagère en Wallonie, reprise en main d'un village en Norvège, etc.

Des ouvrages rassemblent périodiquement des rapports d'experts sur certains thèmes identifiés. Le paysage peut être appréhendé par le biais du territoire, mais également par le biais de politiques ou de législations qui pourraient être modifiées. C'est l'enjeu du choix de ces sujets. Un nouvel ouvrage paru récemment rassemble des études sur les

paysages et l’espace périurbain, les infrastructures de transport ou encore l’éducation. D'ailleurs, l’enseignement du paysage est maintenant obligatoire dans certaines écoles primaires et secondaires.

La Catalogne possède son observatoire du paysage. Les régions françaises ont réalisé des brochures d’une grande richesse. Tout ce matériel sera mis en ligne. Lorsqu’un pays ratifie la convention, il a besoin de savoir ce qui se passe dans d’autres pays, non pour les copier, mais pour s’en inspirer.

Enfin, le paysage est important car toute la production littéraire, l’art, la musique et la peinture s’en inspirent. Que souhaitons-nous offrir aux générations futures ? Peut-être essayer de limiter les dégâts et faire mieux pour que ce concept complexe entre petit à petit dans les esprits et dans les politiques à tous les niveaux.

## Raffaele MILANI

### Professeur d'esthétique à l'université de Bologne et directeur de recherche sur les villes à l'Istituto dei Studi superiori

Je remercie vivement le CGEED de m'avoir invité. C'est un honneur pour moi de côtoyer Monsieur Lassus, dont je suis très heureux d'avoir écouté la parole. Monsieur Lassus est l'un des plus grands créateurs de paysage en Europe.

Mon intervention reposera sur trois points : paysage global et territoire, l'art du paysage et l'habitat territoire. Je me réfèrerai à trois philosophes en particulier.

La constitution d'un paysage naturel comme un ensemble d'objets esthétiques est l'œuvre de l'homme et de son histoire. C'est toujours l'homme qui modèle et transforme le paysage en un idéal esthétique. Il faut aussi préciser que même ce que nous pouvons appeler l'art du paysage est le résultat du travail de l'homme, si ce n'est une image, un rêve de l'homme. C'est la raison pour laquelle nous dénonçons généralement toute altération morphologique du paysage comme une mutilation irréparable de la nature lorsque celle-ci se trouve soumise à un regard esthétique. Car tout paysage renvoie à une mémoire et la mémoire à un état affectif. Toute blessure implique une modification de l'essence même du lieu, à laquelle correspond, en nous, une blessure émotive. Détruire un paysage signifie détruire la représentation même qu'en ont élaboré notre esprit, la civilisation poétique et artistique et tout ce que la culture de l'homme a réalisé historiquement pour lui. Huizinga, l'un des plus grands historiens du XX$^{e}$ siècle, avait parlé, dans l'un de ses derniers écrits (1943), du déclin du paysage, de la disparition d'une nature immédiate, intacte, qui entourait autrefois presque partout l'habitat humain. Et il avait poussé un cri d'alarme : « *Ce serait une grave erreur de penser que l'on veut rappeler ici une beauté disparue remplacée désormais par une autre beauté. Il est question ici, au contraire, d'une destruction de civilisation, du fait que la terre devient incapable d'accueillir la vraie civilisation puisqu'elle est travaillée pour l'exploitation et le rendement d'une quantité de plus en plus grande de produits utiles* ».

Il existe cependant une certaine inévitabilité de la destruction. Au cours des siècles, et surtout au XX$^{e}$ siècle, l'aspect du territoire et la représentation du paysage ont considérablement changé, en raison essentiellement de la force et de la vitesse des phénomènes de transformation. On peut observer de grandes mutations, parallèlement aux profondes modifications de la sensibilité humaine et de la connaissance. Et cela s'est produit dans la réalité physique tout comme au sein des modes de la culture et de l'histoire, des valeurs du symbole et de la critique, des données de la tradition et de l'évolution. Dans les émerveillements passés, liés à la vision du jardin en tant que paysage et du paysage en tant que jardin, l'homme avait organisé les formes de la réalité environnante pour créer une image et une expérience de cohésion sociale. Au-delà de l'opposition polémique entre technique et nature, que nous pose d'une manière même dramatique l'enquête de la science et de la philosophie, il apparaît une catégorie dynamique, plurivoque et transculturelle : le paysage précisément qui, dès l'antiquité et jusqu'au XVIII$^{e}$ siècle, lorsqu'il devient "idéal esthétique", propose la contemplation et le travail en un dessein unique. La théorie et l'expérience semblent fondues dans le temps des transformations et des mémoires.

Toutefois, la récente conquête humaine de l'espace cultivé, la crainte d'exploiter les ressources ambiantes, un travail sans relâche sur la matière et sur la forme ont fait également apparaître des critères d'édification modérée et de projet discipliné, ainsi que de tutelle et de conservation, qui permettent, grâce à une approche multidisciplinaire et interdisciplinaire, de bien gouverner le territoire dans son ensemble. Ces critères indiquent des parcours variés et complexes entre modernité et tradition. Le rapport homme-paysage se conçoit alors en raison de leur coopération à un même destin aventureux. C'est le travail qui introduit l'homme dans le règne des transformations auxquelles lui-même procède, mais pour le paysage, c'est aussi toute une série de mutations physiques et naturelles, indépendantes de l'homme, qui déterminent l'ordre de ses signes évolutifs. Ils semblent tous deux raconter quelque chose, l'un par un ensemble de données, érosions du temps, catastrophes, destructions par signes superposés et entrecroisés, l'autre par un système d'ouvrages, d'images et d'émotions, qui sont eux-mêmes des données désordonnées d'une divagation sans but. Nous pourrions penser, en quelque sorte, à un carrefour de récits, celui du territoire-paysage et celui des hommes. La pierre et la terre d'un côté, le sculpteur, l'architecte et le paysan de l'autre.

Tout cela gravite, en bonne partie du moins, autour de la mémoire qui est liée au thème central de l'identité des lieux, identité qui apparaît toujours composite, si ce n'est même parfois un produit illusoire. Nous utilisons cette expression, identité, pour affirmer justement une valeur dotée de l'hétérogénéité et du devenir. Le paysage est l'expression de la nature, du mythe, de la culture, de l'histoire, de l'économie : il est comme une immense sculpture vivante qui évolue dans le temps et dans l'espace. Si l'on veut préciser sa relation avec la nature, il faut faire appel à la pensée éclairée de Rosario Assunto. Lisons dans *Il paesaggio e l'estetica* (1973) : « *Le paysage est une nature où la civilisation se reflète en s'identifiant à ses formes ; lesquelles, une fois que la civilisation, une civilisation avec toute son historicité, s'y est reconnue, se présentent à nos yeux comme des formes, à la fois, de la nature et de la civilisation… Presque tout le paysage que nous considérons comme naturel est un paysage modelé par l'homme, en quelque sorte : c'est une nature où la culture a imprimé ses propres formes, sans toutefois la détruire en tant que nature ; mais plutôt en la modelant pour des raisons qui n'étaient pas esthétiques au départ, mais qui impliquaient ce que nous pourrions appeler une conscience esthétique concomitante ; et nous finissions par exalter, en la mettant en évidence, la*

*vocation formelle… dont la nature, en tant que matière, apparaissait dotée au gré des circonstances* ».

Dans la perspective de notre réflexion, la signification du paysage part, non pas de la représentation artistique - le paysage dans la représentation picturale - ou de la sensibilité effervescente de l'esprit de l'homme, mais du niveau de l'opérativité humaine, de la vision du monde et du regard qui projette et contemple, regard où l'expérience des formes se propose en un dessein particulier de connaissance et d'expérience. Dans ce parcours, la beauté variée du paysage naturel et du paysage élaboré est considérée dans le cadre précisément d'un art issu de la production, de l'organisation, de l'imagination, de l'invention, de la jouissance.

On peut donc parler d'un art du paysage, un ensemble de formes et de données perceptives, un produit du travail et de l'imagination. L'homme modèle les territoires avec les cultures, améliore l'aménagement des lieux, soigne la réalisation des jardins, poursuit le rêve des sites incontaminés par sa présence, fournit ou invente des images du monde, élabore un univers d'impressions. Il représente ces données dans un sentiment de perception nécessaire, pour le traduire dans la reconnaissance des formes et plus encore dans leur évocation, jusqu'à en élaborer une interprétation vivante et une annulation cathartique. Nous avons un passage continuel du regard qui projette - comme de la jouissance contemplative - à l'action et, en même temps, de la dimension de la *poiesis* à celle de l'imagination. Le paysage est donc à la fois réel, un art dû à l'action et à la culture d'un peuple, et mental, lié à la représentation et à la vision du monde des individus.

Le paysage, dans son statut morphologique, ne possède ni canons, ni techniques, mais il s'emploie à révéler des formes en relation avec l'intervention matérielle et immatérielle de l'homme. Nous y retrouvons une fusion entre l'esprit et la matière. Pour citer Dufrenne, nous pourrions dire, par exemple, qu'un certain coin de paysage peut être considéré comme une œuvre d'art dans le sens d'une réflexion sur la nature *naturans* et sur la nature *naturata*; car les lieux sont à la fois des objets culturels et naturels, relation de données objectives et créations de l'homme, ayant comme finalité un échange entre le naturel et l'artificiel. L'homme, en imitant la nature, agit en tant que *naturante*, grâce au génie de celle-ci que les hommes ont intériorisé.

Dans cette acception du travail et dans cette direction du goût, on peut aussi affirmer que l'art et la catégorie esthétique sont ici corrélatifs. La grande transformation des dernières décennies, le poids énorme des bouleversements causés au paysage, au territoire, à la ville, font entrer en jeu l'image d'un nouvel aménagement complexe de l'environnement qui devient un « habitat-territoire » à dessiner, à projeter, à construire, à aimer, à exploiter pour le bien de tous. Un ordre de grandeur impensable jusqu'à présent pour une intervention humaine devient possible et imaginable.

L'« habitat-territoire » est le grand enjeu de cette première moitié du siècle. Il n'est pas question d'élaborer je ne sais quelle esthétique de l'habitation, comme le voudraient certains, ou de théoriser un paysage distinct de l'environnement et du territoire, comme si c'était un îlot destiné à la seule création de jardins, de parcs ou de zones vertes protégées. Il s'agit d'une humanisation de l'« habitat-territoire » qui peut englober dans un ensemble composite les échelles de grandeur de l'expansion urbaine avec son brassage d'activités, de peuples et de cultures, le rapport avec la campagne et les activités agricoles, les dimensions et l'utilisation des parcs et des jardins, les niveaux de l'écologie et de la compatibilité ambiante, la révolution des transports, le juste rapport entre la conservation de zones naturelles et de zones urbaines face à un contexte infini de mutations ; et cela tout en atténuant, d'une part, le danger d'une muséification des paysages et en favorisant, de l'autre, une naturalisation adéquate des villes. La dimension est à la fois esthétique, étique et anthropologique : l'art de bien faire les choses est également une recherche visant à une meilleure qualité de vie. Il est ainsi souhaitable de voir appliquer des pratiques correctes afin de créer une ambiance du vécu et du vivant.

Par ailleurs, dès l'antiquité, l'homme avait redessiné les formes de la nature environnante pour parvenir à une image et à une expérience de cohésion sociale. Aujourd'hui, à l'époque de la globalisation, nous sommes tenus, face à une défaite du mythe du paysage, de poursuivre cette démarche et de tenter de reconstruire son tissu naturel délicat dans les termes cités ci-dessus. Nous ne pouvons pas nous soustraire à cet acte de responsabilité, sous peine de destruction. L'« habitat-territoire » peut alors devenir, par la puissance de ses interventions, un art du post-paysage et de la post-métropole et faire naître l'harmonie dans l'énorme confusion actuelle.

Les philosophes ont toujours pensé la ville entre mémoire et destination, dans l'idée de réaffirmer une promesse de civilisation fondée sur le principe de relation. Il faut poursuivre sur la voie qui unit expérience et imagination, forme vécue et projet. Dans cette perspective, nous pouvons nous laisser guider par la langue et le geste de l'action humaine dont a parlé Hannah Arendt dans *Vita attiva* (1958), en percevant sa force pour l'avenir de la vie entendue comme le bien suprême.

# Echanges avec la salle

Michel BRODOVITCH

Le lien avec la nostalgie est très intéressant. Je relie ce point avec le travail sur la convention du paysage, qui essaie, par la promotion des idées et des pratiques, de retrouver les bonnes échelles d'intervention. Bernard Lassus est à la fois poétique et pragmatique. Chaque fois qu'il présente un concept, il évoque sa réalisation. Il est philosophe et à la fois bricoleur. J'aime beaucoup son idée de puits et j'espère vraiment qu'il pourra la réaliser.

La parole est maintenant à la salle.

De la salle

Je suis sociologue et je co-anime la plate-forme « paysage et prospective ».

Monsieur Lassus, vous nous avez parlé de maîtres d'ouvrage éclairés et exemplaires au sens où ils savent anticiper, prendre le paysage comme fil d'Ariane dès l'amont et prendre le conseil d'un paysagiste.

Pour aller plus loin vers une problématique qui soit pleinement ancrée dans les évolutions des demandes sociales et des pratiques de gouvernance, je vous propose de la compléter, cette problématique, par la question suivante :comment faire pour que beaucoup de maitres d'ouvrages soient exemplaires ? Dit autrement, comment déployer le processus d'innovation auprès des acteurs locaux de terrain ? Il y a encore beaucoup de pain sur la planche.

Qu'en pensez-vous ?

Bernard LASSUS

Votre question est difficile. Je pense que le paysage est devenu la discipline d'avenir à condition de savoir la nourrir intellectuellement. Dans une certaine mesure, l'architecture a été remise en selle. En revanche, les théories urbanistiques se sont effondrées sous le poids des réglementations. Les problèmes d'urbanisme ne sont plus réglés que par une cohabitation entre des solutions maladroites et des réglementations trop complexes. L'accumulation des contraintes annule les possibilités d'invention et d'organisation. Nous en sommes là. C'est ce qu'on appelle la décadence. Les Romains l'ont bien connue.

Comment sortir de cette accumulation qui nous paralyse complètement ? Nous devons nous mettre d'accord sur un certain nombre de notions. Des orientations ont été annoncées. Certains points sont à discuter. Nous sommes obligés d'organiser notre salle d'attente vers des horizons divers. Noé a été le premier à vouloir partir. Nous ne pourrons pas abandonner cette dimension de l'homme qui veut partir. Nous ne pouvons pas échapper à cela. Nous ne pouvons pas avoir une attitude régressive. Nous ne pouvons qu'avoir une attitude inventive. L'invention est notre avenir.

Nous inventons un nouveau naturel. C'est ce devant quoi nous sommes placés. Cette hypothèse me semble historiquement assez facile à défendre. Il nous faut aujourd'hui trouver une nouvelle discipline pour cet aménagement du territoire. Les concepts paysagers et les connaissances ne sont pas suffisants par rapport aux problèmes qui sont posés. Les problèmes posés ne sont pas suffisamment éclairés et explorés. Ce n'est qu'à ce prix que nous pourrons trouver les enseignements et les disciplines qui permettront de faire face à cet habitat territoire. Nous avons un énorme effort intellectuel à accomplir. Nous sommes dans une crise de manque intellectuel. J'en suis absolument convaincu.

La France a été une école de pensée pendant des siècles, jusque très récemment, mais d'après ce que j'entends des universités étrangères que je rencontre, nous avons perdu cette potentialité. Il n'y a plus de mouvements d'idées, plus d'objectifs intellectuels. La pensée française a pourtant servi d'incitation mentale pendant des années et des siècles. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Nous ne pouvons pas faire l'impasse sur le fait que nous sommes obligés de revenir à une invention fondamentale. Nous devons reposer les problèmes. L'habitat-territoire se pose aujourd'hui. L'ancienne ville est terminée. Le débat parisien sur les tours est dérisoire. Nous sommes bien au-delà de cela. Comment habite-t-on un territoire ? Le rural et l'urbain sont des notions finies en tant que telles. Cette opposition n'existe plus. Autrefois, on habitait des terres qui n'étaient pas cultivables. Aujourd'hui, ce n'est plus du tout la même chose. Nous ne pouvons plus poser les problèmes à partir du rural ou à partir de l'urbain, ou comme un conflit. Il nous faut inventer autre chose. Nous sommes placés devant une obligation absolue de l'invention.

C'est la seule réponse que je peux vous faire.

Michel BRODOVITCH

Quel rôle peuvent jouer les maîtres d'ouvrage dans ce débat ?

Bernard LASSUS

Ils sont là pour poser les bonnes questions. Comme je l'ai dit dans mon exposé, il m'a fallu plusieurs années pour

poser la bonne question au mineur qui avait installé Blanche-Neige dans son jardin. C'est le même problème. Il faut arriver à se poser les bonnes questions.

De la salle

Je suis architecte chargé de mission à la direction régionale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France. J'ai été introduit au paysage en 1986 par un colloque sur la mort du paysage. J'aimerais entendre Bernard Lassus à ce sujet.

Bernard LASSUS

Un certain paysage est mort. C'est absolument évident. C'est bien de cela dont nous devons prendre conscience. Voilà pourquoi j'insiste sur cette nécessite de l'invention, et d'abord l'invention du questionnement. Pourquoi le paysage est-il mort ? Il était évident que le rapport à la nature allait changer. Notre rapport à la nature a complètement changé. Il s'est totalement transformé. Dans les aménagements autoroutiers, mon problème n'est pas de m'exprimer, comme certains pourraient le penser, mais de faire en sorte que l'artificiel devienne à nouveau naturel. Actuellement, c'est la seule démarche que je vois pour soigner les blessures crées par les infrastructures aux yeux de certains. Je n'aime pas que les routes traversent, car cela me fait penser à une épée, donc à une blessure. Les routes et les infrastructures doivent passer. Elles ne doivent pas traverser. Pour le moment, nous devons essayer de réduire les blessures et d'inventer des éléments.

De la salle

J'ai travaillé 17 ans dans une société d'autoroute, notamment avec Bernard Lassus, lorsqu'il révélait le paysage et le territoire aux millions de personnes qui traversent la France. Je suis aujourd'hui architecte des bâtiments de France dans l'Essonne. Je me suis lancé dans les territoires à échelle humaine. Depuis 2 ans, je suis désespéré de voir la misère architecturale urbaine de notre pays au travers des maîtres d'ouvrage que je rencontre. J'ai été content de voir que l'un des points avancés par le Conseil de l'Europe consiste à chercher la réponse dans la concertation. La concertation, c'est le retour à une dimension humaine des choses. L'évolution des règles d'aujourd'hui fait de l'élaboration des PLU une fausse concertation. C'est dans le réveil à l'échelle de l'homme et dans l'organisation de la concertation que l'on peut trouver une réponse, peut-être dans un nouveau paysage, quel qu'il soit.

Raffaele MILANI

Sur la concertation, il faut souligner l'importance d'un nouveau paysage. En Italie, nous avons un grand problème avec l'autoroute : nous nous sommes arrêtés à la frontière française. Ce problème concerne les habitants. Il faut envisager une solution politique. Les gouvernements l'ont trouvée ces derniers mois, mais il subsiste des résistances parmi une partie des habitants. Nous ne pouvons pas arrêter des grands travaux comme cela. Le problème n'est pas qu'économique. Il touche également à la mobilité. Il faut méditer ce point. Nous ne pouvons pas trouver la solution à l'intérieur de la convention européenne. Il y a comme une petite guerre. Le sujet de la concertation devait être médité avant. Nous ne l'avons pas fait. Le précédent gouvernement italien n'a pas vraiment médité la concertation. Notre Premier Ministre est convaincu qu'il peut continuer dans la pensée que nous avons soulignée ce matin. Nous ne pouvons pas rester nostalgiques du paysage ancien. Il faut se transformer, en décidant de quelle manière. Plusieurs discussions sont en cours en Italie. Nous avons des problèmes d'architecture dans le sud du pays. En Italie aussi il y a beaucoup de règlements, mais dans le sud, il n'y a ni réelle concertation, ni règlement. Un autre genre d'invention est nécessaire. Dans certaines villes, le problème est presque militaire.

Nous avons différentes considérations de la nature et du paysage. Il existe des différences philosophiques du paysage. L'Allemagne est un pays très proche de nous, mais elle a choisi une autre notion, celle de la nature. La ville est devenue autre chose. C'est l'habitat-territoire. Il faut également méditer sur l'espace ouvert qui se trouve entre les zones agricoles et la ville qui s'agrandit. Il faut élaborer un projet sur l'habitat territoire.

De la salle

Vous avez parlé des autoroutes. Depuis des décennies, nous avons eu l'occasion de les améliorer et de les intégrer au paysage. Peut-être existe-t-il maintenant des difficultés de concertation, mais nous n'avons pas été pris au dépourvu. La première autoroute a été ouverte en 1937. Notre société s'affole aujourd'hui, dans le domaine de l'énergie, autour des éoliennes et des gaz de schiste. Est-il possible d'organiser ces nouvelles énergies avec les outils professionnels, la convention européenne et la concertation avec les collectivités ? Ne risquent-elles pas d'affecter les paysages et, partant de là, le tourisme, donc notre commerce extérieur ?

Maguelonne DEJEANT-PONS

Ce sujet questionne nos choix de société. Nos sociétés sont-elles suffisamment raisonnables pour gérer des territoires avec bon sens et éviter des dommages irrémédiables ? Si nous détruisons certains espaces, comment les recréer ? Un grand lien devra être effectué, dans les années futures, entre paysage et aménagement du territoire. Nous avons besoin de prendre du recul afin d'apprécier de quelle manière l'aménagement d'une région ou d'un pays impacte le paysage. Comment éviter que les villes ne deviennent trop grandes et ingérables ? Comment créer de l'emploi dans les campagnes ? Tout cela impacte le paysage.

La démocratie territoriale et le rôle de la participation publique pour l'aménagement du territoire sont très importants. Il existe des passerelles entre ces sujets et le paysage.

Les citoyens font souvent preuve d'un grand fatalisme. Or il suffit parfois de replacer un sujet à l'échelle très concrète d'une ville ou d'un quartier pour mettre en lumière le fait qu'il est possible d'agir. Je pense notamment aux Agendas 21, qui pourraient ajouter le volet paysager. Ces outils sont surtout appréciés pour leur aspect fonctionnel - lutte contre la pollution, protection de la nature. Ils pourraient également avoir une dimension prospective et proactive en traitant du devenir des territoires.

La convention du paysage n'a pas pour objet de paralyser les évolutions et de geler le territoire. Elle a plutôt pour objet d'accompagner les transformations d'une manière qui soit plus intelligente et plus sage. Le but n'est pas de stopper le développement, mais de le rendre plus intelligent en faisant en sorte qu'il tienne compte de nos richesses. La multitude de décideurs rend le problème complexe. Comment essayer, à l'image de ce que font certains pays, de se rassembler pour échanger sur les bonnes pratiques ? Comment les espaces naturels pourraient-ils diffuser leurs bonnes pratiques, leur savoir et leur savoir-faire ? Comment propager ses connaissances sur les territoires qui ne sont pas encore protégés ? C'est notre défi.

Bernard LASSUS

Le dialogue avec la maîtrise d'ouvrage est un autre problème de la concertation. Les paysagistes ont une peur certaine de l'intellectualisme. La concertation est un sujet extrêmement important et très difficile. Le problème de la concertation a été horriblement simplifié vers une forme de populisme un peu minable. La concertation ne peut pas se faire sur un faux-plan d'égalité. Là est toute la difficulté. Il faut qu'il y ait un sachant, et celui-ci doit prendre ses responsabilités. Or nous n'avons pas encore suffisamment réfléchi à la manière dont le sachant peut prendre ses responsabilités dans la concertation, tout en respectant le concept même de concertation. En la matière, nous avons un progrès considérable à effectuer. Il faut parvenir à trouver la place de chacun dans le débat. C'est un problème essentiel, mais très mal posé. Certains l'écartent de manière systématique quand d'autres le prônent de manière bêtifiante. Nous sommes pris entre ces deux excès alors qu'il nous faut inventer une nouvelle forme de concertation qui respecte les problèmes posés et les connaissances. Quelle est la place de la connaissance dans la concertation ?

L'une des raisons des difficultés actuelles tient au camouflage des interventions de certains domaines qui sont les nôtres parce que notre langage n'est pas suffisamment intellectuel. Pour passer un doctorat, il faut trouver des concepts qui soient transmissibles d'une discipline à une autre. Cette notion même de concept, c'est-à-dire ce qui peut être translaté d'une discipline à une autre, est précisément ce que nous ne rencontrons plus. Tant que nous n'aurons pas de concept effectivement transmissible, nous ne pourrons pas parler. Les élus comprennent certaines notions car ils les vivent au quotidien. Au fond, à un certain niveau d'abstraction, les problèmes que nous rencontrons dans nos métiers sont les mêmes, mais les maîtres d'ouvrage ne le savent pas. Le grand problème est le manque de conceptualisation des démarches d'architecture, d'urbanisme et de paysage qui nous permettrait pourtant de communiquer avec des personnes qui ont une formation intellectuelle et universitaire. Si nous faisions un effort dans ce sens, nous pourrions répondre à la fois à la maîtrise d'ouvrage et à la concertation.

Christian LEYRIT

Le rôle de l'Etat, davantage que d'édicter de nouvelles règlementations, devrait être de faire en sorte que le maître d'ouvrage se pose des questions. Prenons l'exemple de la traversée du Massif Central entre Clermont et Béziers et entre Vierzon et Brive. C'est à cette occasion que nous avons inventé le 1 % paysage-développement. Le tracé de l'autoroute posait beaucoup de questions. Il y a 365 petites communes entre Clermont et Béziers, donc des dizaines d'échangeurs, et la probabilité était grande qu'à chaque échangeur, l'intercommunalité crée sa zone d'activité pour développer son territoire. Nous avons pensé que cela détruirait la seule véritable richesse de ces territoires, la qualité de leurs paysages, sous couvert d'activités économiques générées par l'autoroute. En dehors de l'entrée de l'autoroute, nous avons donc décidé de lancer le 1 % paysage-développement : pour des actions extérieures, l'Etat s'engageait à verser 1 % du coût de l'ouvrage à condition que les collectivités mettent également 1 % pour des aménagements visant à avoir un développement économique qui ne soit pas destructeur du paysage.

L'enjeu de la perception du paysage et des villes par les milliers d'automobilistes venant de l'Europe entière qui allaient découvrir la France à travers ses autoroutes était donc très important. C'est seulement à partir de cette période que la perception de la ville ou d'un site est devenue un facteur prépondérant de choix des tracés.

Nous n'avons pas écrit qu'il était interdit de lancer des zones d'activité. Nous avons lancé une démarche extrêmement longue. Nous avons fait rédiger des livres blancs par des bureaux d'études et des paysagistes. Vous ne vous imaginez pas à quel point cette démarche a fait prendre conscience à des maires de toutes petites communes de la valeur du paysage. Je pense notamment au département de l'Aveyron. Ceci a permis de développer une approche tout à fait particulière, et je suis absolument persuadé que la prise de conscience de ces maires est restée dans leurs actions au quotidien.

L'Etat n'est pas là pour faire des réglementations toujours plus complexes. Il doit encourager la prise de conscience des véritables valeurs par des approches extrêmement astreignantes.

Concernant la valeur paysagère par rapport à l'économie, je reviendrai sur l'autoroute Bordeaux-Clermont, qui passait par le parc des volcans d'Auvergne, à proximité de la chaîne des puys. La valeur paysagère de cette chaîne n'a pas été défendue par les acteurs locaux, mais par des étrangers. Nous avons complètement changé le tracé. Cette vision extérieure nous a permis de faire prendre conscience aux acteurs locaux qu'ils détruisaient un patrimoine universel extrêmement riche. C'est un grand apport de Bernard Lassus. Ce qui est important, c'est de réfléchir aux différentes

échelles du paysage.

De la salle

J'aimerais rebondir sur cette question de la protection. Madame Dejeant-Pons a lié la notion de conservation à la notion de gestion. Quelle est la portée juridique de la convention européenne du paysage ? Est-il possible de s'appuyer sur elle pour attaquer le classement d'un site ou d'un patrimoine historique effectué par l'Etat français sans aucune étude de réemploi ou d'impact ?

Maguelonne DEJEANT-PONS

La convention du paysage est contraignante. C'est un traité international qui lie les gouvernements qui ont ratifié le texte. Les définitions que j'ai citées font autorité, mais je ne connais pas le cas particulier que vous évoquez.

Michel BRODOVITCH

Avez-vous un site particulier en tête ?

De la salle

Je pense à la halle Sernam, qui vient d'être classée par l'Etat sans concertation et contre l'avis de la Ville de Paris, sans nécessité absolue et sans aucune étude de réemploi de ce site qui se trouve au cœur d'un projet urbain.

De la salle

Je travaille à la direction des infrastructures. J'ai la chance de m'occuper du 1 % paysage. Encore beaucoup de maires en font la demande, mais les services de maîtrise d'ouvrage sont très pris par les normes environnementales qui sont imposées aux routiers. Nous sommes obligés de réaliser de belles routes, aux normes, avant de nous lancer dans la politique du paysage. Dernièrement, nous avons quand même mené une opération très intéressante pour moitié en concédé et pour moitié en route nationale.

De la salle, Pierre MALLIER

De manière assez personnelle, je ferais volontiers une proposition : les grandes instances qui délivrent les prix d'urbanisme seraient bien avisées de penser à l'ancien directeur des routes Christian Leyrit, à son grand conseiller en paysage Bernard Lassus et à leur assistant diligent Bernard Thuaux dans leurs prochaines nominations.

Quand je regarde Bernard Lassus, j'ai deux chansons en tête. D'abord une chanson de Claude Nougaro, *C'est mon ami et c'est mon maître*. Il est toujours mon maître. C'est lui qui m'a appris la lecture du paysage comme un mille-feuilles. Cette image m'a révélé ce que je savais du paysage et ce que j'en comprenais. Aujourd'hui, il ajoute un nouvel élément auquel j'adhère. Dès lors que l'humanité sera, dans sa grande majorité, totalement urbaine, sa relation à la nature est problématique. J'entends qu'il faut basculer du naturel à l'artificiel. Je suis intéressé.

La seconde chanson à laquelle Bernard Lassus me fait penser est une chanson de Georges Brassens : *Au pied de mon arbre je suis heureux*. J'ai eu un arbre, celui de mon enfance. Il fait définitivement partie de mon identité. C'est l'espace dont je connaissais parfaitement les limites, que je pouvais contempler à loisir, à tous les moments de la journée, dans toutes les circonstances. Tout avait du sens. Mon identité est là. Elle n'a pas changé. Je me suis mis à vivre. Je voyage beaucoup en Chine, dans les grandes steppes kazakhes, mongoles et pré-tibétaines. Elles me rappellent qu'il n'y a pas de maître d'ouvrage du paysage. Chacun est maître d'ouvrage de son paysage. Aussi, il n'existe pas de belle solution de politique du paysage. Il y a le talent créatif et pédagogique des experts et des paysagistes.

Ce thème magnifique concerne tous nos métiers, aussi bien dans les grands espaces que dans l'urbanisme. Oui, il y a un paysage dans les villes. C'est l'ambiance de la rue. Ces ambiances font également partie de mon identité. Elles font donc partie du paysage.

De la salle, Bernard THUAUX

J'aimerais juste ajouter, pour poursuivre sur la démocratisation du paysage, que l'un des objectifs du 1 % consistait également à donner une égalité des chances aux territoires là où l'autoroute passait. Nous avons voulu donner des atouts et faire réfléchir les territoires qui risquaient de pâtir d'un manque d'idées.

Christian LEYRIT

En conclusion, une question me vient à l'esprit : les préoccupations d'aujourd'hui - densification, énergie - ne prennent-elles pas le pas sur les préoccupations paysagères ? La pression est très importante autour de la ville durable. N'existe-t-il pas une forme d'opposition entre ceci et cela ?

Je vous remercie.